



Président de la république, ministre de la défense, ministre des transports, responsables de la sécurité intérieure et de la police des airs et des frontières, directeur général de l'aviation civile de Madagascar (ACM). Voilà les seuls et uniques responsables du retour « hors normes » de l'ancien président

[Marc Ravalomanana qui, lui, vient d'affirmer que Jean Marc Koumba n'a rien à voir avec son retour](#)



Mais cela fait un mois plein que Jean Marc Koumba, ainsi que quatre employés de l'ACM ont été déportés d'Antsirabe à Antsiranana (après une "escale" à Antananarivo chez le Colonel Florens Rakotomahanina) pour « *complicité* » d'on-ne-sait-plus-quoi. Déclarés coupables avant même d'avoir été jugés, privés de leur droit fondamental à la défense et de la présomption d'innocence, ils croupissent en prison. Noël et le jour de l'an approchent. Le régime Rajaonarimampianina, champion de l'incompétence tous azimuts, a engendré des orphelins dont les pères sont, pourtant, vivants

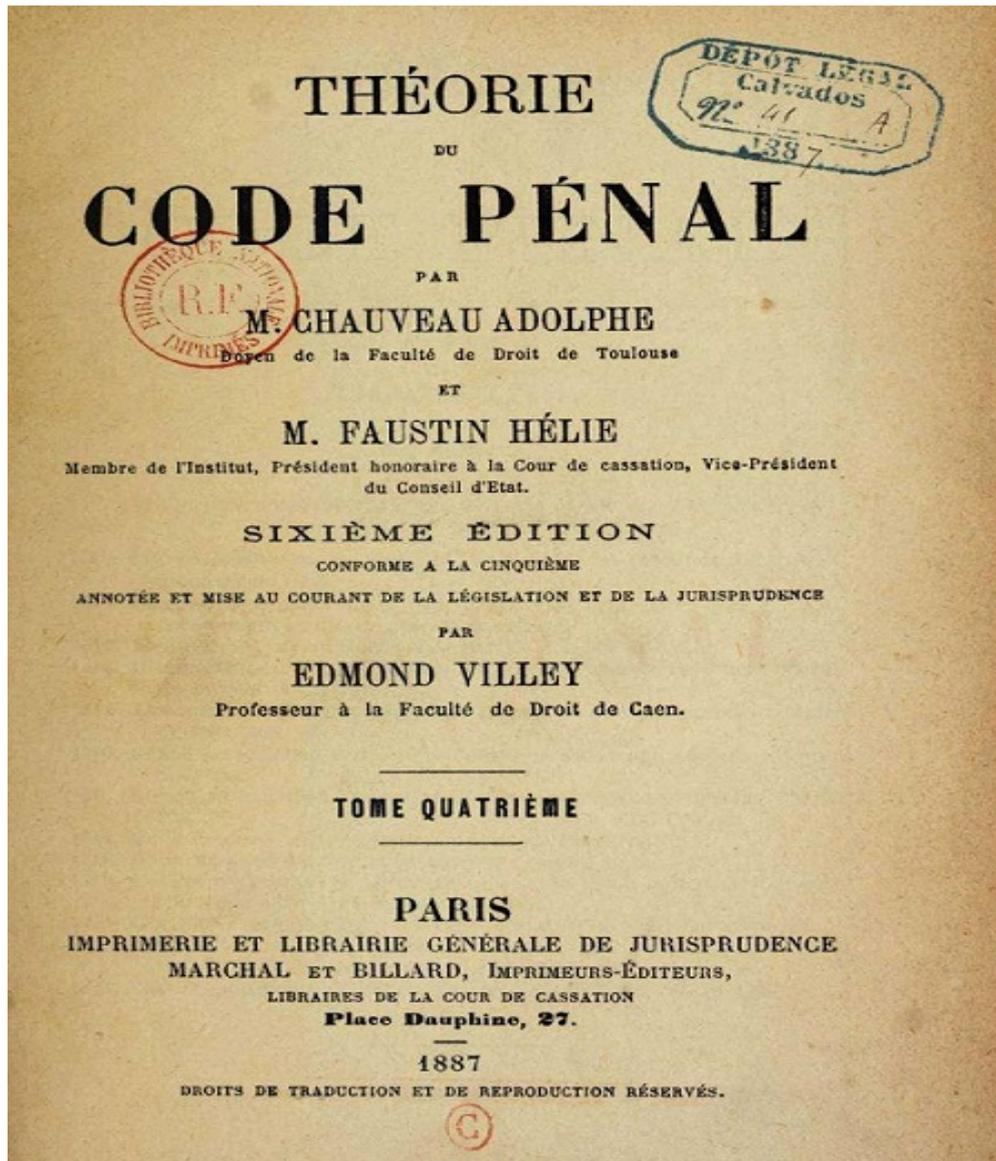
« *Kamboty velon-dray* »

).

**Regardez bien les photos qui suivent et posez(-vous) la question : dormez-vous en paix, ô pauvres mortels au pouvoir, qui prétendez être des croyants pratiquants ?**

Vous n'emporterez jamais au paradis cet abus odieux. Et si je ne me fais aucune illusion sur la justice des hommes à Madagascar, par contre, je crois en la justice immanente.

Pour l'heure, les mots ne servant plus à rien -**ces photos des familles des déportés et détenus ont été prises lors d'une conférence de presse, le 25 novembre 2014 au CLT à Tsiadana** - et ayant fait du droit, voici ce que j'ai appris :



« La détention préalable ne doit point être appliquée dans tous les cas où elle n'est point indispensable soit à la sûreté publique, soit à l'exécution de la peine, soit à l'instruction du procès. **La nécessité étant la condition et la mesure de son application, dès que cette**

***nécessité n'est plus constatée, la mesure est présumée inutile, et, si elle est inutile, elle n'est plus qu'un abus odieux*** ». Faustin Hélie (magistrat et juriconsulte français, 1799-1884)

in Théorie du Code pénal en collaboration avec Adolphe Chauveau (Avocat français, 1802-1868)



De son côté, Lila Koumba a révélé que le Groupe de travail sur la détention arbitraire, du Bureau Haut Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme est désormais informé du cas Jean-Marc Koumba et de ceux qui partagent son sort.

## **Jeannot Ramambazafy et Harilala Randrianarison (photos)**

\*\*\*\*\*



Ils proclameront combien l'Éternel est droit: il est mon rocher, on ne trouve en lui aucune injustice.

**Psaumes 92 : 16**

J'interviendrai contre le monde pour le punir de sa méchanceté et contre ceux qui font le mal à cause de leurs injustices. Je mettrai fin à l'arrogance des insolents, je ferai tomber l'orgueil des

tyrans.

**Esaïe 13 : 11**

C'est pourquoi, ô roi, voici mon conseil: puisses-tu juger bon de le suivre! Détourne-toi de tes péchés et fais ce qui est juste! Mets un terme à tes injustices en ayant pitié des pauvres! Peut-être ta tranquillité se prolongera-t-elle.

**Daniel 4 : 24**

Pourquoi me fais-tu voir de telles injustices? Peux-tu rester indifférent à nos tourments? Je ne vois devant moi que ravage et violence, il y a des querelles, et des conflits surgissent.

**Habacuc 1 : 3**

Mais non, c'est au contraire vous qui commettez des injustices et dépouillez les autres, et ce sont vos frères que vous traitez ainsi!

**1 Corinthiens 6 : 8**

Car celui qui agit injustement recevra selon son injustice, et il n'y a point d'acception de personnes.

**Colossiens 3 : 25**







